

## Note d'utilisation de MAO à la suite du nouvel AGW sur la traçabilité des terres

*Version 3 du 18/06/2020*

Sachant que tous travaux de terrassement s'effectuant après le 1<sup>er</sup> mai 2020 sont soumis à l'application de l'AGW du 5 juillet 2018 sur la traçabilité des terres, il est nécessaire que les métrés de travaux soient conformes à cette législation.

En attendant la mise à jour de l'application MAO, vous trouverez ci-dessous la procédure pour créer un métré conforme à la réglementation.

### 1. Les postes déchets suivants ne doivent plus apparaître dans les métrés:

D9420	Mise en site autorisé de déchets traités de terres - Code wallon des déchets : 17.05.04 - Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17.05.03
D9430	Mise en site autorisé de déchets traités de sables naturels et/ou de sables de pierres naturelles - Code wallon des déchets : 01.04.09 - Déchets de sable et d'argile
D9450	Mise en site autorisé de déchets traités de terres, sables et pierres naturelles en mélange - Code wallon des déchets : 17.05.04 - Terres et cailloux autres que 17.05.03
D9451	Terres de voirie CWD 17.05.04VO
D9452	Terres industrielles CWD 17.05.04I

Soit parce que le numéro du poste (DXXXX) a changé (c'est le cas pour les terres de voirie).

Soit parce que le poste n'existe plus dans le nouveau Catalogue des Postes Normalisés (CPN) , ce qui est le cas pour tous les autres postes.

Les postes normalisés les générant, tous ou en partie, sont repris en annexe 1 de cette note.

### 2. Une distinction au niveau du type de déchet est faite en fonction du type de terrain dans lequel on déblaie:

- Déblai en terrain valorisable sans traitement
- Déblai en terrain valorisable après traitement
- Déblai en terrain non valorisable et non traitable

Les nouveaux postes déchets et leur libellé sont repris à l'annexe 2

3. Comment faire pour mettre à disposition un métré correct pour les prochaines adjudications?

Remarque générale:

MAO ne permettant pas de générer, **pour un même poste**, des postes déchets avec des unités de paiement différentes (m<sup>3</sup>; t; € pour mise en CET), il est probable de devoir créer plusieurs fois le même poste pour évacuer les déblais conformément à la nouvelle législation.

❖ Pour les utilisateurs extérieurs au SPW:

- (a) Créez votre métré normalement en utilisant les postes du CPN existant (ce n'est pas la peine de créer des postes non normalisés de déblai ou autres)
- (b) Générez les déchets
- (c) Repérez ceux qui génèrent les codes déchets repris au point 1 et en quelle quantité
- (d) Déverrouillez le métré
- (e) Introduisez, via la création de postes non normalisés, les nouveaux postes déchets (\*) (conformes à l'annexe 2) en y imputant les quantités adaptées aux postes et en précisant en remarque quel.s poste.s génère.nt. ce type de déchet
- (f) Générez de nouveau les postes déchets
- (g) Exportez le métré sous Excel
- (h) Supprimez manuellement, dans le fichier Excel, les lignes où les codes déchets repris sous le point 1 apparaissent. Attention à la numérotation des postes
- (i) Votre métré est à jour.

❖ Pour les utilisateurs SPW:

- (a) Effectuez les mêmes étapes que ci-dessus
- (b) Lors du transfert vers SIGMA, il faut supprimer les mêmes lignes que dans le tableau Excel (travail à faire par la comptabilité).

(\*) Comment savoir le(s) poste(s) déchet à ouvrir?

Soit via le Rapport de Qualité des Terres (si volume excavé supérieur à 400 m<sup>3</sup>),  
soit selon votre bon sens en tant que chef de projet!

**Suivi des versions**

Par rapport à la version 2 du 23/04/2020:

- Modification du libellé du Poste D9468 (annexe 2): Supplément uniquement applicable au D9465

Etant donné les valeurs des seuils des teneurs indiquées au tableau 1 de l'annexe 2 de l'AGW repris ci-dessous:

Tableau 1 : Paramètre à analyser dans le cas où la présence d'amiante est suspectée sur le terrain d'origine, et normes correspondantes pour la valorisation

Paramètres	Seuil limite affectation I, II, III et IV (mg/kg de matière sèche)	Seuil limite affectation V (mg/kg de matière sèche)
Teneur en fibres d'amiante <sup>1</sup>	100	500

Par rapport à la version 1 du 17/03/2020:

- Suppression des références à l'AGW Terres (elles sont reprises au chapitre D)
- Pour les postes D9467 et D9468: Modification des numéros de poste auquel le supplément s'applique.



## Annexe 1:

### Postes normalisés générant les anciens postes "Déchets"

# CPN Modifié - Déchets

Code	L_LISTE	Déchet	Min	Max	Prop.
<b>D</b>					
D	CHAPITRE D : TRAVAUX PREPARATOIRES - DEMOLITIONS	Déblais	1	1	1
D4312-E	- de pierre	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.08	0.2	0.14
D4420-E	-> en vue d'une évacuation	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.04	0.25	0.17
D4610-E	-> en vue d'une évacuation	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	1	1	1
D4610-RE	-> en recherche, en vue d'une évacuation	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	1	1	1
D5111-E	- de pierre	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.08	0.25	0.15
D5121-E	- de pierre	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.04	0.2	0.06
D5160-E	-> en vue d'une évacuation	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	1	1	1
D5211-E	-> en vue d'une évacuation	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.04	0.15	0.08
D5221-E	-> en vue d'une évacuation	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.04	0.15	0.06
D5320-E	-> en vue d'une évacuation	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	1	1	1
D6110-E	- en pierre	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.02	0.1	0.05
D6111-E	- saillantes	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.02	0.1	0.05
D6112-E	- enterrées	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.02	0.1	0.05
D6210-E	-> en vue d'une évacuation	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.02	0.1	0.05
D6211-E	-> en vue d'une évacuation	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.02	0.1	0.05
D6212-E	-> en vue d'une évacuation	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.02	0.1	0.05
D6311-E	- de pierre	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.1	0.2	0.15
D6411-E	-> en vue d'une évacuation	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.1	0.2	0.15

Code	L_LISTE	Déchet	Min	Max	Prop.
------	---------	--------	-----	-----	-------

## E1

E1220-ER	-> en vue d'une évacuation, en recherche	Déblais	1	1	1
E2100-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais de terre de retroussement	1	1	1
E2100-ER	-> en vue d'une évacuation, en recherche	Déblais de terre de retroussement	1	1	1
E2200-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
E2200-ER	-> en vue d'une évacuation, en recherche	Déblais	1	1	1
E2310-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
E2310-ER	-> en vue d'une évacuation, en recherche	Déblais	1	1	1
E2320-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
E2320-ER	-> en vue d'une évacuation, en recherche	Déblais	1	1	1
E2330-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
E2330-ER	-> en vue d'une évacuation, en recherche	Déblais	1	1	1
E2340-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
E2340-ER	-> en vue d'une évacuation, en recherche	Déblais	1	1	1
E3220-E	-> en vue d'une évacuation des terres enlevées	Déblais	1	1	1
E4100-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
E4100-ER	-> en vue d'une évacuation, en recherche	Déblais	1	1	1
E4110-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
E4110-ER	-> en vue d'une évacuation, en recherche	Déblais	0.2	0.5	0.4
E4120-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
E4120-ER	-> en vue d'une évacuation, en recherche	Déblais	0.5	3	1
E4610-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
E4810-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
E4810-ER	-> en vue d'une évacuation, en recherche	Déblais	1	1	1
E9110-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
E9200-E	-> en vue d'une évacuation des terres enlevées	Déblais	1	1	1

Code	L_LISTE	Déchet	Min	Max	Prop.
------	---------	--------	-----	-----	-------

**F1**

F1400-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
---------	----------------------------	---------	---	---	---

Code	L_LISTE	Déchet	Min	Max	Prop.
------	---------	--------	-----	-----	-------

## I5

I5211-E	- diamètre : DN = 300 mm	Déblais	0	0.2	0.1
I5212-E	- diamètre : DN = 400 mm	Déblais	0	0.3	0.2
I5213-E	- diamètre : DN = 500 mm	Déblais	0	0.5	0.4
I5214-E	- diamètre : DN = 600 mm	Déblais	0	7	0.57
I5215-E	- diamètre : DN = 700 mm	Déblais	0	1	0.77
I5216-E	- diamètre : DN = 800 mm	Déblais	0	1.5	1
I5217-E	- diamètre : DN = 900 mm	Déblais	0	1.5	1.27
I5221-E	- diamètre : DN = 1000 mm	Déblais	0	1.9	1.57
I5222-E	- diamètre : DN = 1100 mm	Déblais	0	2.65	1.9
I5223-E	- diamètre : DN = 1200 mm	Déblais	0	3.08	2.26
I5224-E	- diamètre : DN = 1300 mm	Déblais	0	3.53	2.65
I5225-E	- diamètre : DN = 1400 mm	Déblais	0	4	3.08
I5226-E	- diamètre : DN = 1500 mm	Déblais	0	5	3.53
I5227-E	- diamètre : DN = 1600 mm	Déblais	0	5.67	4.02
I5228-E	- diamètre : DN = 1700 mm	Déblais	0	6.28	4.54
I5229-E	- diamètre : DN = 1800 mm	Déblais	0	7	5.09
I5231-E	- diamètre : DN = 2000 mm	Déblais	0	9	6.28
I5232-E	- diamètre : DN = 2100 mm	Déblais	0	9.81	6.92
I5233-E	- diamètre : DN = 2200 mm	Déblais	0	10.61	7.6
I5234-E	- diamètre : DN = 2500 mm	Déblais	0	13	9.81
I5235-E	- diamètre : DN = 2800 mm	Déblais	0	16	12.31
I5241-E	- diamètre : DN = 3000 mm	Déblais	0	19	14
I5243-E	- diamètre : DN = 3200 mm	Déblais	0	21.5	16.08
I5244-E	- diamètre : DN = 4000 mm	Déblais	0	33	25
I5251-E	- diamètre : DN < 1000 mm	Déblais	15	200	50
I5252-E	- diamètre : 1000 <= DN < 2000 mm	Déblais	3	300	60
I5253-E	- diamètre : 2000 <= DN < 3000 mm	Déblais	4	400	80
I5254-E	- diamètre : DN >= 3000 mm	Déblais	5	700	100
I5293-E	- démolition d'éléments rocheux ou compact	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	1	1	1



Code	L_LISTE	Déchet	Min	Max	Prop.
I5411-E	- diamètre : DN <= 100 mm	Déblais	0	0.01	0.007
I5412-E	- diamètre : 100 mm < DN <= 200 mm	Déblais	0	0.06	0.03
I5413-E	- diamètre : 200 mm < DN <= 300 mm	Déblais	0	0.14	0.07
I5414-E	- diamètre : DN > 300 mm	Déblais	0	1	0.1
I5421-E	- diamètre : DN <= 100 mm	Déblais	0	5	1
I5422-E	- diamètre : 100 mm < DN <= 200 mm	Déblais	0	10	1
I5423-E	- diamètre : 200 mm < DN <= 300 mm	Déblais	0	15	1.5
I5424-E	- diamètre : DN > 300 mm	Déblais	10	100	30
I5493-E	- démolition d'éléments rocheux ou compact	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	1	1	1

Code	L_LISTE	Déchet	Min	Max	Prop.
------	---------	--------	-----	-----	-------

## K2

K2123-E	- pieu vertical	Déchets	0.07	1.8	0.9
K2124-E	- pieu incliné	Déchets	0.07	1.8	0.9
K2125-E	- supplément pour trépanation de roche, maçonnerie	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.07	1.8	0.9
K2133-E	- pieu vertical	Déchets	0.07	1.8	0.9
K2134-E	- pieu incliné	Déchets	0.07	1.8	0.9
K2135-E	- supplément pour trépanation de roche, maçonnerie	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.07	1.8	0.9
K2143-E	- pieu vertical	Déchets	0.07	0.07	0.07
K2144-E	- pieu incliné	Déchets	0.07	0.07	0.07
K2145-E	- supplément pour trépanation de roche, maçonnerie	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.07	0.07	0.07
K2153-E	- pieu vertical	Déchets	0.07	0.07	0.07
K2154-E	- pieu incliné	Déchets	0.07	0.07	0.07
K2155-E	- supplément pour trépanation de roche, maçonnerie	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.07	0.07	0.07
K2222-E	- parois moulées	Déchets	0.5	1.5	1
K2223-E	- supplément pour trépanation de roche, maçonnerie	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.5	1.5	1

Code	L_LISTE	Déchet	Min	Max	Prop.
------	---------	--------	-----	-----	-------

## M

M5110-E	- démolition sélective	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.1	0.25	0.15
M8210-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
M8210-ER	-> en vue d'une évacuation, en recherche	Déblais	1	1	1
M8220-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
M8220-ER	-> en vue d'une évacuation, en recherche	Déblais	1	1	1
M8230-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
M8230-ER	-> en vue d'une évacuation, en recherche	Déblais	1	1	1
M8330-E	- excavation des matériaux excédentaires	Déblais	0.005	0.3	0.15
M8330-ER	-> en recherche	Déblais	0.005	0.3	0.15
M8410-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	0.005	0.3	0.15
M8410-ER	-> en vue d'une évacuation, en recherche	Déblais	0.005	0.3	0.15
M8510-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
M8520-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
M8530-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
M8550-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1

Code	L_LISTE	Déchet	Min	Max	Prop.
------	---------	--------	-----	-----	-------

## N

N1353-E	- en moellons	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	1	1	1
N1354-E	- en pierres de taille	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	1	1	1
N1661-E	- en pierre de taille	Empierrement non lié, pavé, pierre naturelle	0.02	0.2	0.1

Code	L_LISTE	Déchet	Min	Max	Prop.
------	---------	--------	-----	-----	-------

**O**

O1530-E	-> en vue d'une évacuation	Déblais	1	1	1
---------	----------------------------	---------	---	---	---



## Annexe 2: Nouveaux postes "Déchets"

# Type déchets et codes D9XXX générés

D9XX	Intitulé (MAO)	Description (Texte Métré)	%
<b>Déblais généraux non valorisables/non traitables €</b>			
D9100	Somme réservée pour mise en CET	Somme réservée pour mise en CET	0
<b>Déblais généraux valorisables après traitement t</b>			
D9301	Mise en CTA de déchets valorisables terres > trait. uniq. tri	Mise en Centre de Traitement Autorisé de déchets valorisables terres en vue d'un traitement uniquement par tri	0
D9302	Mise en CTA de déchets valorisables terres > trait. bio.	Mise en Centre de Traitement Autorisé de déchets valorisables terres en vue d'un traitement biologique	0
D9303	Mise en CTA de déchets valorisables terres > trait. ph. ch.	Mise en Centre de Traitement Autorisé de déchets valorisables terres en vue d'un traitement physico-chimique	0
D9304	Mise en CTA de déchets valorisables terres > trait. therm.	Mise en Centre de Traitement Autorisé de déchets valorisables terres en vue d'un traitement thermique	0
D9305	Supplément pour présence de plantes invasives	Mise en CTA de déchets valorisables terres - Supplément aux postes D9301 à D9303 pour présence de plantes invasives	0
D9306	Suppl. pr teneur en part. fines (<63 µm) et mat. org. >20%	Mise en CTA de déchets valorisables terres - Supplément aux postes D9303 et D9304 pour teneur totale en particules fines (< 63 µm) et mat. org. > 20%	0
D9307	Supplément pour teneur en amiante entre 100 et 500 mg/kgms	Mise en CTA de déchets valorisables terres - Supplément aux postes D9301 à D9304 pour teneur en amiante entre 100 et 500 mg/kgms	0
<b>Déblais généraux valorisables sans traitement m3</b>			
D9440	Mise en site autorisé de pierres naturelles	Mise en site autorisé de déchets traités de pierres naturelles	0
D9461	Terres - Type d'usage I - Naturel	Mise en site autorisé de terres - Type d'usage I - Naturel	0
D9462	Terres - Type d'usage II - Agricole	Mise en site autorisé de terres - Type d'usage II - Agricole	0
D9463	Terres - Type d'usage III - Résidentiel	Mise en site autorisé de terres - Type d'usage III - Résidentiel	0
D9464	Terres - Type d'usage IV - Récréatif ou Commercial	Mise en site autorisé de terres - Type d'usage IV - Récréatif ou Commercial	0
D9465	Terres - Type d'usage V - Industriel	Mise en site autorisé de terres - Type d'usage V - Industriel	0
D9466	Terres de voirie	Mise en site autorisé de terres de voirie	0
D9467	Supplément pour présence de plantes invasives	Mise en site autorisé de terres - Supplément aux postes D9461 à D9466 pour présence de plantes invasives	0
D9468	Supplément pour teneur en amiante entre 100 et 500mg/kgms	Mise en site autorisé de terres - Supplément au poste D9465 pour teneur en amiante entre 100 et 500mg/kgms (cf GRGT)	0